



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
DIRECTION TECHNIQUE

NOTE A TOUS

Numéro : 04 -2021/MEF/SG/DGI/DITEC

Date : 12 Mars 2021

Origine : Direction Technique

Objet : Echéances de déclarations fiscales et
délivrance de carte fiscale 2021

Destinataires : -Tous directions et Services
Centraux

- Tous Directeurs Régionaux

- Tous Chefs des structures opérationnelles

« Pour suivi et exécution »

Face aux impacts de la crise sanitaire Covid-19, la Direction Générale des Impôts a décidé des mesures exceptionnelles suivantes à l'endroit des contribuables exerçant des activités dans le secteur tourisme :

- obligation de déclarations de l'IR, de l'IS et de la TVA au titre des exercices 2019 et 2020, et dépôt des états financiers au plus tard le 15 Mai 2021 en contrepartie de la délivrance de la carte fiscale 2021.
- obligation de dépôt de déclarations mensuelles pour l'exercice 2021 ;
- suspension de paiements d'acompte bimestriel pour l'IR et l'IS 2021;
- report de paiements de l'IR et de l'IS 2019 et 2020 au 15 du troisième mois suivant l'annonce officielle de l'ouverture des frontières.

La mise en exécution de la présente fait l'objet d'un suivi rigoureux par chaque responsable d'unité opérationnelle sous la supervision du Directeur régional.



PAZANACAKETO A LA HONORABLE
Directeur des Impôts